

# LETTRE DE LIAISON

des militants combattant  
pour le **Front Unique**  
des syndicats de l'enseignement public

N°316  
3 juin 2021

ISSN 1245-0286

**Grenelle : Blanquer annonce une offensive « systémique » contre le statut et la dislocation du cadre national de l'enseignement via l' « autonomie » des établissements.**

***Imposer aux dirigeants syndicaux qu'ils rompent leur collaboration à cette entreprise destructrice !***

Le 26 mai, Blanquer s'adressait au Conseil Économique Social et Environnemental (CESE), assemblée où collaborent dirigeants patronaux, syndicaux, représentants d'associations diverses et du gouvernement. Il y a expliqué qu'il reprenait à son compte les centaines de propositions du « Grenelle de l'Éducation ».

En réalité, les conclusions du Grenelle avaient été soufflées par Blanquer lui-même. Et si dans ce Grenelle, la part réservée aux directions syndicales était des plus réduite, dans le même temps se tenaient en continu les ateliers de l' « agenda social », où les directions syndicales ont siégé sans relâche.

**Vous avez dit « revalorisation » des personnels ?**

Blanquer a commencé par faire des développements sur la « revalorisation » des personnels de l'Éducation Nationale. La première grande tromperie vise à faire croire que celle-ci était le but du « Grenelle », tromperie entretenue par le discours des dirigeants syndicaux critiquant l'« insuffisance » de cette « revalorisation ». Mais le tam tam sur la revalorisation vise d'abord à camoufler ce qui est au cœur de l'offensive, c'est-à-dire l'attaque contre le statut, le caractère national de l'enseignement, des programmes et des examens. Et la « revalorisation » Blanquer est en réalité dressée contre la véritable revendication salariale des enseignants qui ne peut être exprimée qu'en augmentation du point d'indice.

D'une part la somme de 400 millions, quand bien même elle serait répartie également entre les 1,1 million de personnels de l'Éducation Nationale, aboutirait à une augmentation mensuelle de...30 € par collègue ! Mais ce n'est même pas de cela dont il s'agit en réalité. Si l'on excepte la petite augmentation du salaire des débutants, tout le reste ou presque ira aux collègues « méritants », c'est à dire à ceux qui donneront des gages de bons petits soldats de la réforme Blanquer :

- la prime aux directeurs d'école primaire est accompagnée d'une modification considérable de leur fonction, visant à les transformer en supérieurs hiérarchiques de leurs collègues et donc en rouages de l'administration
- Blanquer veut créer une nouvelle catégorie d'enseignants, véritable nouvelle hiérarchie intermédiaire.
- Les 400 millions serviront à financer les heures supplémentaires imposées aux collègues en particulier pour assurer les remplacements des collègues absents. La pandémie a révélé les énormes besoins en personnels de remplacement et s'est traduit par une grande quantité de remplacements non assurés... ou assurés par des personnels non qualifiés (jusqu'au recrutement d'animateurs). Blanquer y répond par le retour du décret De Robien que le gouvernement de l'époque avait du remballer devant la réaction des enseignants.

**Derrière l'écran de fumée de la prétendue « revalorisation », une violente attaque contre le statut...**

- Recrutement par « validation des acquis de l'expérience », Blanquer ouvre la voie à un large recrutement hors concours. Or, le statut de fonctionnaire d'État est directement lié au recrutement par concours.
- « reconnaître le métier de directeur d'école, leur donner les moyens d'exercer leur fonction »... « Nous devons aller plus loin à travers la loi Rilhac et à travers la concertation avec les organisations syndicales durant le mois de juin ». On sait ce que cela veut dire. La proposition de loi Rilhac, qui doit passer en seconde lecture à l'Assemblée Nationale, transforme en réalité le directeur d'école en supérieur hiérarchique de ses collègues. Devant le CESE, Blanquer annonce sa volonté d'aller de l'avant à travers la concertation au-delà même de l'actuelle rédaction.
- « permettre aux enseignants qui le souhaitent d'exercer avec des services mixtes (assistance à l'inspection, aide aux chefs d'établissements) ». Bref faire de certains collègues des « caporaux » avec une « carotte » indemnitaire.

- instaurer une véritable « révolution des ressources humaines » « au plus près des territoires », transformer une gestion « quantitative » en une gestion « qualitative ». Chaque enseignant aura un « référent » rectoral pour tout ce qui concerne sa carrière. Après la destruction des commissions paritaires, restait à en finir avec le barème des affectations qui garantissait encore un semblant d'égalité entre les collègues en matière d'affectation. Blanquer annonce la fin du barème au nom du passage du « quantitatif » au « qualitatif ». C'est aussi la pulvérisation des statuts nationaux à travers la gestion « au plus près des territoires ».

### **... et contre le caractère national de l'Éducation**

- Renforcer « l'autonomie des établissements » « pour répondre aux besoins spécifiques ». D'ores et déjà, Blanquer a instauré l'évaluation et l'auto-évaluation des établissements. On en comprend le but. Selon que l'établissement est « bien » ou « mal » évalué, il bénéficiera de moyens inégaux qui lui seront attribués à travers un « contrat d'établissement » passé entre l'établissement et le rectorat. De tels contrats, déjà en place à titre expérimental dans certaines académies, ont vocation notamment à se substituer aux REP. La logique est celle de la mise en concurrence généralisée des établissements, tant au niveau des moyens que du recrutement.

### **Une offensive systémique à travers un dialogue social quotidien**

Rien n'est possible – et Blanquer le sait – sans une association étroite des directions syndicales à cette offensive. Et c'est pourquoi, il a annoncé une véritable orgie de concertations :

- dialogue social sur la répartition des fameux 400 millions d'euros qui aura lieu tout au long du mois de juin. Faut-il le préciser, le cadre défini interdira toute défense véritable des revendications salariales des personnels par une augmentation du point d'indice. Or non seulement une telle augmentation est exclue, mais Blanquer annonce la mise en place, dès ce mois, d'un « observatoire des rémunérations » auquel les directions syndicales doivent être associées. Il est clair que les recommandations d'un tel « observatoire » seront systématiquement opposées à toute réelle revendication salariale.

- dialogue social sur le « statut » de directeur d'école (même si Blanquer ne prononce jamais ce mot) tout au long du mois de juin en lien avec la présentation de la proposition de loi Rilhac à l'Assemblée Nationale.

- dialogue social pour imposer aux enseignants d'assurer les remplacements en heures supplémentaires en lieu et place du recrutement de personnels remplaçants etc, etc.

Le gouvernement ne change pas une formule gagnante : « comité de suivi de la réforme du lycée », « comité de suivi de la réforme de la formation » etc. Toutes ces instances de « dialogue social » ont par le passé parfaitement rempli leur rôle d'accompagnement des contre-réformes. Il attend que la même méthode permette de faire passer cette « réforme systémique », ou encore « révolution des ressources humaines ».

**La première réaction que les enseignants sont en droit d'attendre de leurs directions syndicales n'est-elle pas qu'elles caractérisent l'offensive destructrice pour ce qu'elle est, et par conséquent, en exigent l'arrêt immédiat ?**

**Et d'autre part, qu'elles annoncent, dès à présent, leur refus de participer à cette avalanche de réunions de concertation annoncées comme devant se tenir dès maintenant ?**

Or non seulement ce n'est pas le cas, mais en particulier, pour les responsables des syndicats majoritaires (SNES, SNUipp), leur réaction est strictement inverse. Elle consiste à se plaindre de l'« insuffisance » des propositions Blanquer et même à se désoler ... qu'elles ne fassent pas l'objet d'une loi de programmation pluri-annuelle ! Telle est par exemple le contenu de la réaction des dirigeants du SNES :

« On est loin de la revalorisation historique promise par Blanquer » « Ces annonces ne sont donc pas à la hauteur du déclassé salarial des personnels du 2<sup>d</sup> degré, qui est pourtant un des facteurs du manque d'attractivité de nos professions comme le montrent, tous les ans, les chiffres des concours de recrutement. La loi de programmation pluriannuelle est enterrée... » réaction du SNES en date du 27 Mai.

En somme, il faudrait demander à Blanquer qu'il tienne ses promesses !

**Pour l'arrêt immédiat des concertations sur la mise en œuvre du « Grenelle » !**

**Pour les véritables revendications : défense du statut et du caractère national de l'Enseignement public, réelle revalorisation des salaires par l'augmentation du point d'indice !**

Le courant Front Unique appelle à s'organiser pour imposer une telle orientation aux directions syndicales.